

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2002

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2002 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 31 500 € HT, soit 206 000 F environ HT,
- à la Régie Municipale pour environ 5 000 heures de travail,
- à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention définissant les prestations exécutées par lui (travaux expérimentaux) pour un montant estimé à 800 €, soit 5 250 F environ.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2002
- autoriser M. le Maire à :
 - * procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
 - * signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits aux budgets 2001 et 2002 des forêts communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.